

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

12100 Millau

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

MODÉRÉ

4 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ



RISQUES MINIERS

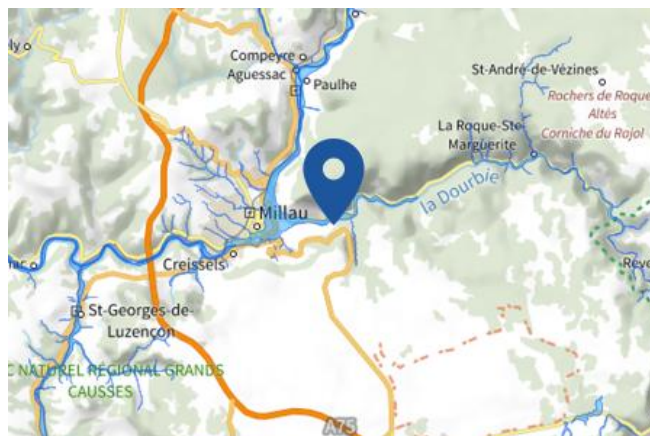
 sur ma commune :

EXISTANT

Risque d'inondation sur Millau

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI Tarn amont Révision

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI Tarn amont Révision a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 04/04/2025

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRN-I -Millau

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I -Millau a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 02/07/1999

Date d'approbation : 23/06/2004

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Millau



AZI : Tarn

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



PAPI : PAPI - Tarn Amont

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0014.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

10 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

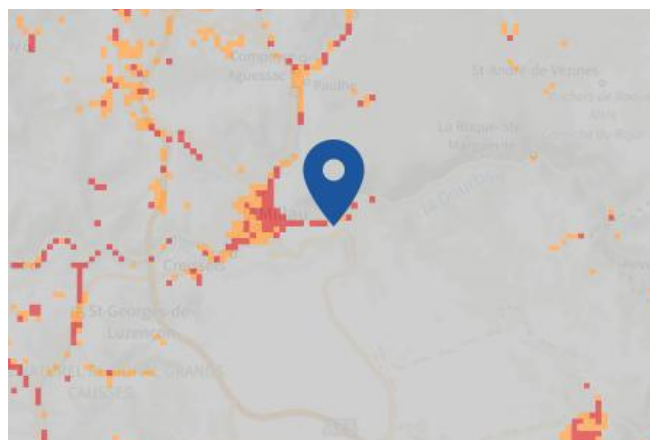
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2019260A	Mouvement de Terrain	12/06/2020	03/09/2020
INTE2019260A	Mouvement de Terrain	10/01/2020	03/09/2020
INTE1817087A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/05/2018	05/07/2018
IOCE1131348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/11/2011	19/11/2011
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/12/2003	13/12/2003
INTE0400080A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2003	26/02/2004
INTE9400580A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	25/11/1994
INTE9200495A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/09/1992	18/11/1992
NOR19841016	Mouvement de Terrain	23/08/1984	24/10/1984
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

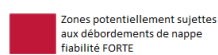
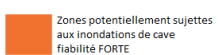
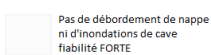
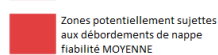
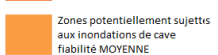
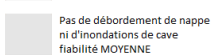
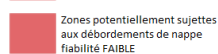
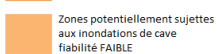
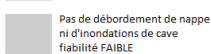
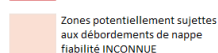
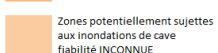
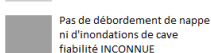
Risque de remontées de nappe sur Millau

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE



PAPI : PAPI - Tarn Amont

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0014.

Il couvre les aléas et sous aléas :

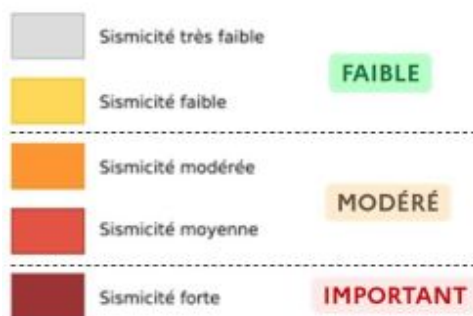
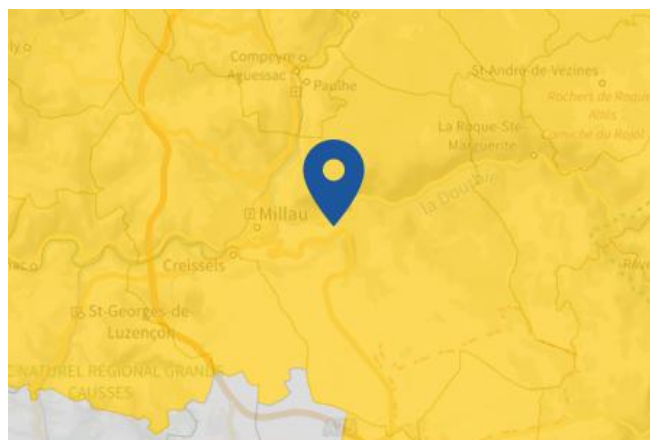
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Millau

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM12**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Millau

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

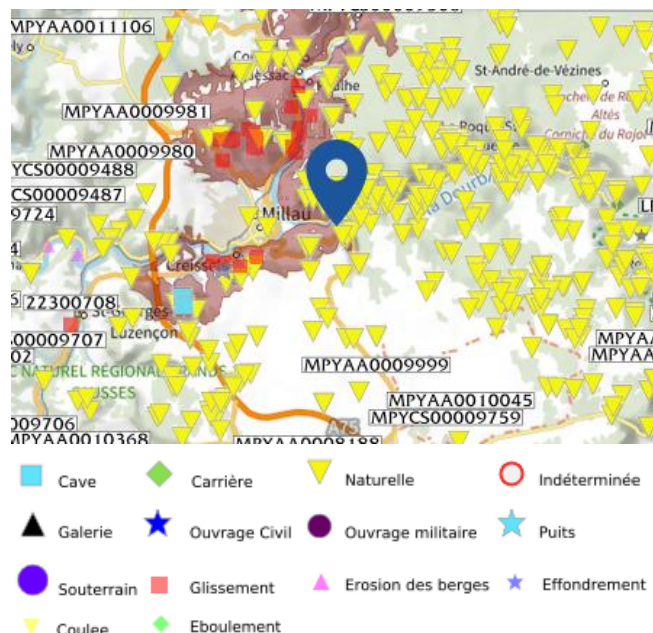
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et de blocs.



Informations détaillées :



PPRN : Millau

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé Millau a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 15/03/2004

Date d'approbation : 24/07/2007

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

[Glissement de terrain](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM12

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

[Affaissements et effondrements d'origine naturelle \(cavités souterraines\)](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

3 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Risque de mouvements de terrain sur Millau

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2019260A	Mouvement de Terrain	12/06/2020	03/09/2020
INTE2019260A	Mouvement de Terrain	10/01/2020	03/09/2020
NOR19841016	Mouvement de Terrain	23/08/1984	24/10/1984

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Millau

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

7 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

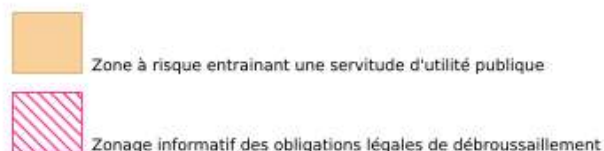
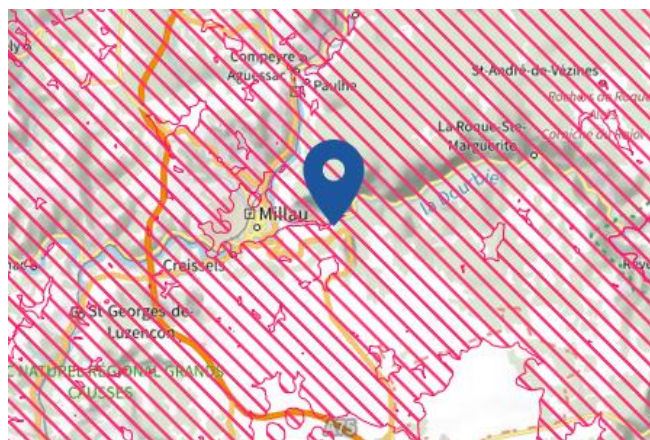
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/01/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022	03/05/2023
IOME2218165A	Sécheresse	01/04/2021	26/07/2022
INTE2010312A	Sécheresse	01/04/2019	12/06/2020
INTE1820388A	Sécheresse	01/01/2017	12/08/2018
INTE1228647A	Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
IOCE1206488A	Sécheresse	01/07/2010	07/03/2012

Risque de feu de forêt sur Millau

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



DDRM : DDRM12

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

Risque radon sur Millau

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Millau

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM12**

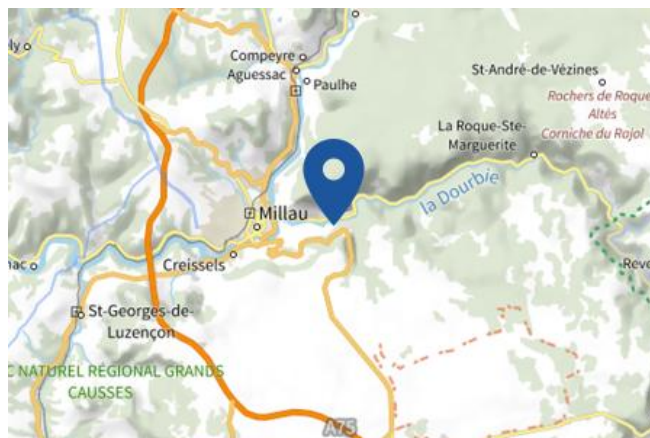
Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)
[Effet de surpression](#)
[Effet toxique](#)

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Millau

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Millau

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

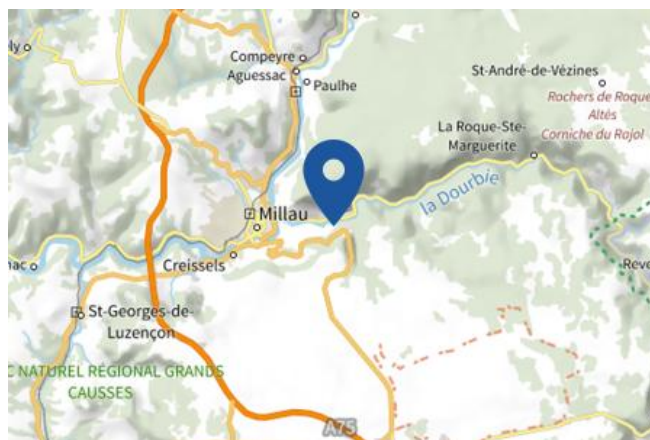
Risque minier sur Millau

Risque sur la commune **EXISTANT**

A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, peuvent se produire plusieurs types de risques.

Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau.

Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM12

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Affaissement minier](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

19 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10000289	Glissement	Le Rouquet
11600223	Glissement	LA MARTINERIE - LES MONTELS
11600224	Glissement	LA MARTINERIE
11600225	Glissement	PUECH D'ANDAN
11600226	Glissement	PUECH D'ANDAN 2
11600227	Glissement	PUECH D'ANDAN 3
11600228	Glissement	PUECH D'ANDAN 4
11600229	Glissement	PUECH D'ANDAN 5
11600230	Glissement	PUECH D'ANDAN 6
11600231	Glissement	PUECH D'ANDAN 7
11600232	Glissement	PUECH D'ANDAN 8
11600233	Glissement	PUECH D'ANDAN 9
11600234	Glissement	PUECH D'ANDAN 10
11600235	Glissement	LA MARTINERIE - LES MONTELS 2
11600236	Glissement	LA MARTINERIE - LES MONTELS 3
11600237	Glissement	LA MARTINERIE - LES MONTELS 4
61200198	Glissement	
61200206	Glissement	les Combes Basses
61200316	Glissement	La Borie Blaque

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

184 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
MPYAA0009979	naturelle	CN_SOURCE_1_DE_BARBADE
MPYAA0009980	naturelle	CN_AVEN_DE_LAUMET
MPYAA0009981	naturelle	CN_GROTTE_N°2_DU_PUECH_D'ONDON
MPYAA0009982	naturelle	CN_GROTTE_N°1_DU_PUECH_D'ONDON
MPYAA0009983	naturelle	CN_AVEN_DE_SOLANES
MPYAA0009985	naturelle	CN_GROTTE_DES_PYLONES
MPYAA0009986	naturelle	CN_GROTTE_DE_LA_GRANEDE
MPYAA0009987	naturelle	CN_GROTTE_N°2_DE_LA_FALAISE_DE_RIOU_FERRAND
MPYAA0009988	naturelle	CN_AVEN_DU_CHIEN_HURLANT
MPYAA0009989	naturelle	CN_AVEN_DU_PANORAMIC
MPYAA0009990	naturelle	CN_AVEN_N°2_DE_LA_ROUTE
MPYAA0009991	naturelle	CN_AVEN_DE_LA_ROUTE
MPYAA0009992	naturelle	CN_GROTTE_DU_LION
MPYAA0009993	naturelle	CN_GROTTE_DE_PEPISOU
MPYAA0009994	naturelle	CN_GROTTE_EXURGENCE_DU_MASSEBIAU
MPYAA0009995	naturelle	CN_PERTE_DE_POTENSAC
MPYAA0009996	naturelle	CN_GROTTE_N°3_DE_PEPISOU
MPYAA0009997	naturelle	CN_AVEN_DE_FRAYSSINHES
MPYAA0009998	naturelle	CN_GROTTE_DE_RIOU_FERRAND
MPYAA0009999	naturelle	CN_AVEN_N°2_DE_LA_BLAQUIERE
MPYAA0010000	naturelle	CN_AVEN_N°1_DES_PRIVATS
MPYAA0010001	naturelle	CN_RESURGENCE_DE_BONALD
MPYAA0010002	naturelle	CN_GROTTE_N°2_DE_BOFFI
MPYAA0010003	naturelle	CN_AVEN_DE_CAUMIANE
MPYAA0010004	naturelle	CN_AVEN_DE_TROUCHIOLS
MPYAA0010005	naturelle	CN_AVEN_DES_CAMPS_LONGS_N°1
MPYAA0010006	naturelle	CN_AVEN_DES_CAMPS_LONGS_N°2
MPYAA0010007	naturelle	CN_AVEN_DE_CALS_N°4
MPYAA0010008	naturelle	CN_GROTTE_DU_FOUR
MPYAA0010010	naturelle	CN_GROTTE_DE_LA_FALAISE_DE_CLAPADE
MPYAA0010011	naturelle	CN_AVEN_DE_CALS_N°1
MPYAA0010012	naturelle	CN_AVEN_DE_CALS_N°2
MPYAA0010013	naturelle	CN_AVEN_DE_CALS_N°5
MPYAA0010014	naturelle	Cn_SOURCE_DE_SAINT_AMANT_PETIT_BON_DIEU
MPYAA0010015	naturelle	CN_RESURGENCE_DE_SAINT_AMANS
MPYAA0010016	naturelle	CN_GROTTE_DE_CLAPADE_N°2
MPYAA0010017	naturelle	CN_GROTTE_DE_BONALD
MPYAA0010018	naturelle	CN_RESURGENCE_DE_LANGOUYRE_N°3
MPYAA0010019	naturelle	CN_RESURGENCE_DE_LAUMET

Identifiant	Type	Nom
MPYAA0010020	naturelle	CN_AVEN_DE_LA_BAISE
MPYAA0010021	naturelle	CN_AVEN_DE_SAINTE_MARTIN
MPYAA0010022	naturelle	CN_RESURGENCE_DE_LANGOUYRE_N°2
MPYAA0010023	naturelle	CN_RESURGENCE_DE_LANGOUYRE_N°1
MPYAA0010024	naturelle	CN_AVEN_N°2_DE_PEVERAL
MPYAA0010025	naturelle	CN_AVEN_DE_PEVERAL_N°1
MPYAA0010026	naturelle	CN_GROTTE_DE_LA_JASSE_N°1
MPYAA0010027	naturelle	CN_GROTTE_DE_LA_JASSE_N°2
MPYAA0010028	naturelle	CN_SOURCE_DU_FONT_PAUvre
MPYAA0010029	naturelle	CN_RESURGENCE_DE_LA_TRAOUNCHOUNO
MPYAA0010030	naturelle	CN_AVEN_DU_CAUSOU_N°4
MPYAA0010031	naturelle	CN_AVEN_DES_BLAQUES
MPYAA0010032	naturelle	CN_GROTTE_AVEN_DE_LAUMET
MPYAA0010033	naturelle	CN_GROTTE_RESURGENCE_DE_LA_POUJADE
MPYAA0010034	naturelle	CN_LA_POUJADE
MPYAA0010035	naturelle	CN_GROTTE_DU_VALAT_NEGRE
MPYAA0010036	naturelle	CN_RESURGENCE_AVAL_DANS_LE_LIT_DE_LA_DOURBIE
MPYAA0010037	naturelle	CN_RESURGENCE_TEMPORAIRE_DE_POUJADEL'ALUECH
MPYAA0010038	naturelle	CN_RESURGENCE_AMONT_DANS_LE_LIT_DE_LA_DOURBIE
MPYAA0010039	naturelle	CN_AVEN_DE_JASSENNOVE
MPYAA0010040	naturelle	CN_AVEN_DU_CUN
MPYAA0010041	naturelle	CN_AVEN_N°1DE_LAMAYOU
MPYAA0010042	naturelle	CN_AVEN_DU_SEG
MPYAA0010043	naturelle	CN_DIACLASE_DES_ALASSES
MPYAA0010044	naturelle	CN_AVEN_DU_BOIS_DE_MALZAC_N°2
MPYAA0010045	naturelle	CN_SOURCE_DE_LA_CONQUE
MPYAA0011123	naturelle	CN_AVEN_DE_LA_BEZOILLADE
MPYAA0011124	naturelle	CN_AVEN_FONFREGE
MPYCS00009486	naturelle	DUEJOULS
MPYCS00009487	naturelle	BALATS
MPYCS00009488	naturelle	SOULOBRES
MPYCS00009491	naturelle	ROUQUET
MPYCS00009492	naturelle	PRALONG
MPYCS00009493	naturelle	FAUX MONNAYEURS
MPYCS00009497	naturelle	POUS DE BARREZ
MPYCS00009498	naturelle	PRIVATS
MPYCS00009499	naturelle	PEPISSOU
MPYCS00009500	naturelle	RIOU FERRAND AVAL
MPYCS00009501	naturelle	BAUME-ROUGE
MPYCS00009502	naturelle	RIOU FERRAND
MPYCS00009503	naturelle	PRIVATS
MPYCS00009504	naturelle	BETPAUMES
MPYCS00009507	naturelle	LA MARTINERIE
MPYCS00009508	naturelle	PUECH D'ANDAN
MPYCS00009509	naturelle	SOLANES

Identifiant	Type	Nom
MPYCS00009510	naturelle	BOFFI
MPYCS00009512	naturelle	FRAYSSINHE
MPYCS00009513	naturelle	FABRE
MPYCS00009514	naturelle	SABLAS
MPYCS00009515	naturelle	LION
MPYCS00009516	naturelle	RIOU FERRAND
MPYCS00009525	naturelle	LA CIEF
MPYCS00009527	naturelle	CHAMPORILLANT
MPYCS00009530	naturelle	LA MERE DE DIEU
MPYCS00009531	naturelle	SAINT-MARTIN
MPYCS00009532	naturelle	BONALD
MPYCS00009533	naturelle	MONNA
MPYCS00009534	naturelle	BREFUEL
MPYCS00009535	naturelle	PESQUIE DE CARTAILAC
MPYCS00009536	naturelle	LES BOUIS
MPYCS00009538	naturelle	LA CHEVRE
MPYCS00009539	naturelle	PEPISSOU
MPYCS00009540	naturelle	BONALT
MPYCS00009541	naturelle	RIOU FOUYROUS
MPYCS00009542	naturelle	BOFFI
MPYCS00009543	naturelle	BOFFI
MPYCS00009544	naturelle	BOIS DE ROUBELLIE
MPYCS00009545	naturelle	CAMPS LONGS
MPYCS00009546	naturelle	CAMPS LONGS
MPYCS00009547	naturelle	CALS
MPYCS00009548	naturelle	CALS
MPYCS00009549	naturelle	TROUCHIOLS
MPYCS00009550	naturelle	TROUCHIOLS
MPYCS00009551	naturelle	TROUCHIOLS
MPYCS00009552	naturelle	FALAISE DE CLAPADE
MPYCS00009553	naturelle	FALAISE DE CLAPADE
MPYCS00009554	naturelle	LAUMET
MPYCS00009555	naturelle	BAÏSSE
MPYCS00009556	naturelle	VESOULIAGUE
MPYCS00009557	naturelle	VAT-NEGRE
MPYCS00009558	naturelle	CAOUSSOU
MPYCS00009559	naturelle	LA JASSE
MPYCS00009560	naturelle	CAOUSSOU LA CASCADE
MPYCS00009561	naturelle	CAOUSSOU
MPYCS00009562	naturelle	LA POUJADE
MPYCS00009563	naturelle	VALAT-NEGRE
MPYCS00009564	naturelle	COMBO-FUMADO
MPYCS00009565	naturelle	LA BLACQUE
MPYCS00009573	naturelle	CAOUSSOU
MPYCS00009574	naturelle	CAOUSSOU

Identifiant	Type	Nom
MPYCS00009575	naturelle	GOUBERNAT
MPYCS00009576	naturelle	BOFFI MIRABAL
MPYCS00009577	naturelle	TROUCHIOLS
MPYCS00009579	naturelle	CLAPADE
MPYCS00009580	naturelle	LAUMET
MPYCS00009581	naturelle	LUCARNOUS
MPYCS00009584	naturelle	ST. AMANT
MPYCS00009592	naturelle	MOULIN DE LAUMET
MPYCS00009593	naturelle	PUECH NEGRE PEVERAL
MPYCS00009594	naturelle	CAOUSSOU
MPYCS00009613	naturelle	CAUMIANE
MPYCS00009614	naturelle	L'ESTRADE
MPYCS00009615	naturelle	FOURQUES
MPYCS00009616	naturelle	FOURQUES
MPYCS00009624	naturelle	BONALD
MPYCS00009625	naturelle	BOUILLONNE
MPYCS00009627	naturelle	LANGOUYRES
MPYCS00009628	naturelle	LA POUJADE
MPYCS00009631	naturelle	POUJADE
MPYCS00009643	naturelle	GLEZEL
MPYCS00009644	naturelle	POMPIDOU
MPYCS00009721	naturelle	JAS DEL BIAU
MPYCS00009722	naturelle	LA QUIQUILLE DU THERON
MPYCS00009725	naturelle	PIQUEPOUL
MPYCS00009745	naturelle	LE PANORAMA
MPYCS00009746	naturelle	LA GRANEDE
MPYCS00009748	naturelle	ROC POUNCHUT
MPYCS00009750	naturelle	FONTAINE-BASSE
MPYCS00009752	naturelle	PANORAMIC
MPYCS00009753	naturelle	LE CHIEN HURLANT
MPYCS00009754	naturelle	LA GRANEDE
MPYCS00009755	naturelle	BOIS GRAND
MPYCS00009756	naturelle	HAUT DE COTE DE LA CAVALERIE
MPYCS00009757	naturelle	CHAMP MALADE
MPYCS00009758	naturelle	CN_AVEN_DU_PUECH ROUSSET
MPYCS00009759	naturelle	LES LONGUES ABRITS
MPYCS00009763	naturelle	POUGET
MPYCS00009768	naturelle	FONT PAUVRE
MPYCS00009769	naturelle	RAVIN DES CITERNES
MPYCS00009770	naturelle	TRINQUIE
MPYCS00009771	naturelle	BOIS DE MALZAC
MPYCS00009773	naturelle	SEQ
MPYCS00009776	naturelle	TROU FINIELS
MPYCS00009778	naturelle	BRASILHAS
MPYCS00009779	naturelle	FONTLONGUE

Identifiant	Type	Nom
MPYCS00009780	naturelle	LES CAZALET
MPYCS00009782	naturelle	LES TOURNETS
MPYCS00009785	naturelle	FONT PAUVRE
MPYCS00009791	naturelle	LA DEBOURDELADO
MPYCS00009792	naturelle	MAS DE BRU
MPYCS00009793	naturelle	PLOS
MPYCS00009795	naturelle	LES AGASTOUS
MPYCS00009796	naturelle	LES AGASTOUS
MPYCS00009797	naturelle	TRAVERS DE BRASILHAS
MPYCS00009798	naturelle	BOIS DE MALZAC

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000839201	ANCIENNE MEGISSERIE GUIBERT (Historique avant acquisition par Cte de	En cours
SSP000248201	AGENCE EDF GDF SERVICES	En cours
SSP000272401	FRICHE GUIBERT / PROJET CAUSSE-GANTIER Suivi depuis acquisition par	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

229 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3939336	Station service	Indéterminé	
SSP3938991		Indéterminé	
SSP3938990		Indéterminé	
SSP3938960		Indéterminé	
SSP3938958		Indéterminé	
SSP3938906	GARAGE OPEL	Indéterminé	
SSP3938905		Indéterminé	
SSP3938903		En arrêt	
SSP3938902		Indéterminé	
SSP3938901		En arrêt	
SSP3938900		En arrêt	
SSP3938898		Indéterminé	
SSP3938897		En arrêt	
SSP3938896		En arrêt	
SSP3938890		Indéterminé	
SSP3938884		Indéterminé	
SSP3938878		Indéterminé	
SSP3938876		Indéterminé	
SSP3938859		En arrêt	
SSP3938858		En arrêt	
SSP3938857		En arrêt	
SSP3938856	GARAGE PEUGEOT	Indéterminé	
SSP3938854		En arrêt	
SSP3938851		Indéterminé	
SSP3938850		En arrêt	
SSP3938849		En arrêt	
SSP3938848		En arrêt	
SSP3938847		En arrêt	
SSP3938841		Indéterminé	
SSP3938834		En arrêt	
SSP3938830		En arrêt	
SSP3938814		Indéterminé	
SSP3938807		Indéterminé	
SSP3938806		En arrêt	
SSP3938795		En arrêt	
SSP3938787		Indéterminé	
SSP3938783		Indéterminé	
SSP3938779		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3938778		Indéterminé	
SSP3938759		En arrêt	
SSP3938746		Indéterminé	
SSP3938745		En arrêt	
SSP3938740		Indéterminé	
SSP3938721		Indéterminé	
SSP3938720		Indéterminé	
SSP3938715	MIROITERIE MILLALOISE	Indéterminé	
SSP3938707	FIAT ET BMW CONTROLE TECHNIQUE	Indéterminé	
SSP3938694		Indéterminé	
SSP3938692	PÔLE DECHETS LES FIALETS	Indéterminé	
SSP3938690		Indéterminé	
SSP3938687		En arrêt	
SSP3938686		Indéterminé	
SSP3938684		En arrêt	
SSP3938683		Indéterminé	
SSP3938682		Indéterminé	
SSP3938680		Indéterminé	
SSP3938678		Indéterminé	
SSP3938677		Indéterminé	
SSP3938668		Indéterminé	
SSP3938659		Indéterminé	
SSP3938652		Indéterminé	
SSP3938651		Indéterminé	
SSP3938648		Indéterminé	
SSP3938644		Indéterminé	
SSP3938641		Indéterminé	
SSP3938640		Indéterminé	
SSP3938636		Indéterminé	
SSP3938634		En arrêt	
SSP3938631		Indéterminé	
SSP3938619		Indéterminé	
SSP3938618		Indéterminé	
SSP3938613		Indéterminé	
SSP3938612		En arrêt	
SSP3938609		En arrêt	
SSP3938607		En arrêt	
SSP3938601		En arrêt	
SSP3938599		Indéterminé	
SSP3938598		Indéterminé	
SSP3938596	SAPEL	En arrêt	
SSP3938595		En arrêt	
SSP3938594		Indéterminé	
SSP3938586		Indéterminé	
SSP3938583	GARAGE FIAT	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3938580		En arrêt	
SSP3938575		Indéterminé	
SSP3938573		En arrêt	
SSP3938560		En arrêt	
SSP3938558		Indéterminé	
SSP3938552		Indéterminé	
SSP3938541		Indéterminé	
SSP3938532		En arrêt	
SSP3938526		En arrêt	
SSP3938514		Indéterminé	
SSP3938499		En arrêt	
SSP3938498	MEGISSERIE DES ONDES	Indéterminé	
SSP3938495		En arrêt	
SSP3938490		En arrêt	
SSP3938484		En arrêt	
SSP3938479		Indéterminé	
SSP3938477		Indéterminé	
SSP3938460		En arrêt	
SSP3938459		En arrêt	
SSP3938458		Indéterminé	
SSP3938434	TANNERIE DES PLATANES	Indéterminé	
SSP3938432		En arrêt	
SSP3938431		En arrêt	
SSP3938430		En arrêt	
SSP3938429		En arrêt	
SSP3938423		En arrêt	
SSP3938422		En arrêt	
SSP3938159	BLANCHISSERIE MILLAVOISE	Indéterminé	
SSP3938064		Indéterminé	
SSP3938063		Indéterminé	
SSP3938062		En arrêt	
SSP3938061		En arrêt	
SSP3938060		Indéterminé	
SSP3938059		Indéterminé	
SSP3938058		Indéterminé	
SSP3938057		Indéterminé	
SSP3938056		Indéterminé	
SSP3938055		Indéterminé	
SSP3938054		Indéterminé	
SSP3938053		Indéterminé	
SSP3938052		Indéterminé	
SSP3938049		En arrêt	
SSP3938047		En arrêt	
SSP3938046		En arrêt	
SSP3938043		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3938027		En arrêt	
SSP3938026		Indéterminé	
SSP3938025		En arrêt	
SSP3938024		En arrêt	
SSP3938023		En arrêt	
SSP3938022		En arrêt	
SSP3938021		Indéterminé	
SSP3938020		Indéterminé	
SSP3938019		En arrêt	
SSP3938018		Indéterminé	
SSP3938006		Indéterminé	
SSP3938005		En arrêt	
SSP3937991		Indéterminé	
SSP3937986		En arrêt	
SSP3937770		En arrêt	
SSP3937769		Indéterminé	
SSP3937768		En arrêt	
SSP3937767		Indéterminé	
SSP3937766		Indéterminé	
SSP3937765		Indéterminé	
SSP3937764		En arrêt	
SSP3937763		En arrêt	
SSP3937762		En arrêt	
SSP3937761	STATION D'INTERMARCHE	Indéterminé	
SSP3937760	STATION DU SUPER U	Indéterminé	
SSP3937759		Indéterminé	
SSP3937758		Indéterminé	
SSP3937757		En arrêt	
SSP3937756		Indéterminé	
SSP3937755	RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	Indéterminé	
SSP3937754		Indéterminé	
SSP3937753		Indéterminé	
SSP3937752		Indéterminé	
SSP3937751	PAPETERIE DE LA GUYENNE	En arrêt	
SSP3937750		Indéterminé	
SSP3937749		En arrêt	
SSP3937748		En arrêt	
SSP3937747		Indéterminé	
SSP3937746	CARS CAUSSE	Indéterminé	
SSP3937745		Indéterminé	
SSP3937744		Indéterminé	
SSP3937743		En arrêt	
SSP3937742	PNEUS 2000	Indéterminé	
SSP3937741		Indéterminé	
SSP3937740	IMPRIMERIE ARTYPO	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3937739	IMPRIMERIE ARTIERES	En arrêt	
SSP3937634		Indéterminé	
SSP3937628		En arrêt	
SSP3937627		En arrêt	
SSP3937563		Indéterminé	
SSP3937558		Indéterminé	
SSP3937557		Indéterminé	
SSP3937555		Indéterminé	
SSP3937553		Indéterminé	
SSP3937552		Indéterminé	
SSP3937551		En arrêt	
SSP3937548		Indéterminé	
SSP3937547		En arrêt	
SSP3937546		Indéterminé	
SSP3937544		Indéterminé	
SSP3937421		Indéterminé	
SSP3937412		Indéterminé	
SSP3937411		En arrêt	
SSP3937399		En arrêt	
SSP3937274	SHELL DIRECT	Indéterminé	
SSP3937272		En arrêt	
SSP3937271		Indéterminé	
SSP3937269	LES NOUVELLES GALERIES	Indéterminé	
SSP3937268		En arrêt	
SSP3937267		En arrêt	
SSP3937266	STATION DU GEANT	Indéterminé	
SSP3937264		En arrêt	
SSP3937262		En arrêt	
SSP3937261	STATION TOTAL	Indéterminé	
SSP3937260		Indéterminé	
SSP3937257		En arrêt	
SSP3937256	GARAGE RENAULT	Indéterminé	
SSP3937255		En arrêt	
SSP3937254		Indéterminé	
SSP3937253		Indéterminé	
SSP3937251		Indéterminé	
SSP3937249		En arrêt	
SSP3937248		Indéterminé	
SSP3937247	GARAGE RENAULT	En arrêt	
SSP3937246		En arrêt	
SSP3937245		En arrêt	
SSP3937244		Indéterminé	
SSP3937243	GARAGE RENAULT	Indéterminé	
SSP3937242		En arrêt	
SSP3937241	MEUBLAVIE	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3937240		Indéterminé	
SSP3937119		En arrêt	
SSP3937117		En arrêt	
SSP3937110		En arrêt	
SSP3937108		En arrêt	
SSP3937103		En arrêt	
SSP3937101		En arrêt	
SSP649242	BUSCARLET et CIE Société industrielle	En arrêt	
SSP645869	Société SCIERIE SUD AVEYRON	En arrêt	
SSP645260	MOUYSSSET Frères	En arrêt	
SSP636369	SARLU 2A DESAMANTAGE	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.**
Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

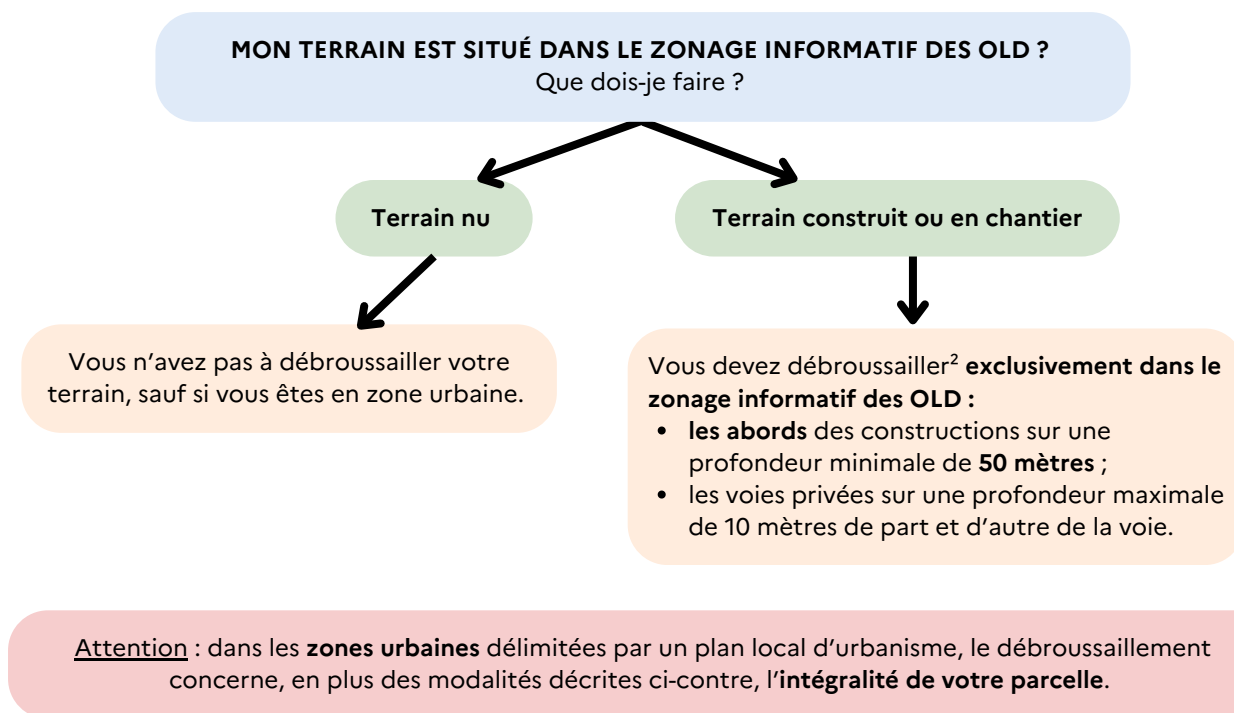
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussailement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussailement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussailement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussailement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussailement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussailement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussailement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

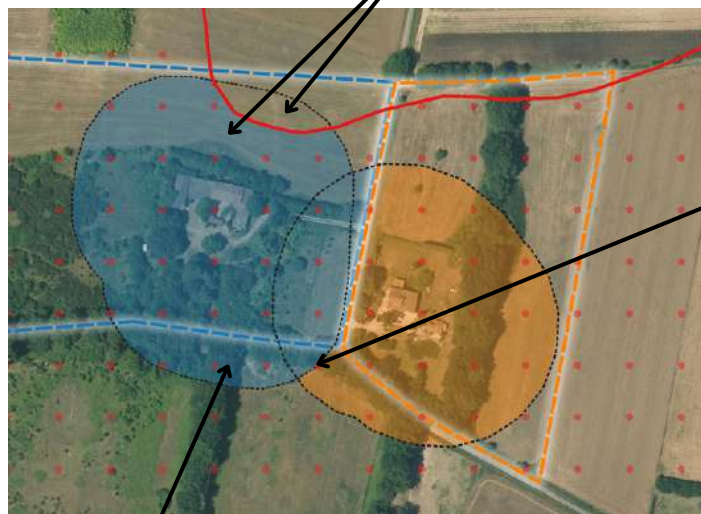
- informez vos voisins de vos obligations de débroussailement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussailement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussailement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussailement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité